

Note d'unité

MRF 2018-151- Unité de maintenance du matériel sur pneumatiques

Décision du 14 juin 2018

Décision N°MRF 2018-151 du 14 juin 2018

Portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques au responsable des ressources humaines de l'unité

Le directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 03 mai 2018 (note générale n° 2018-098) de la Présidente Directrice Générale de la RATP à la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 mai 2018 par note de département n° MRF 2018-120 au directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques par la directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Adeline LORANT, responsable des ressources humaines de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

1.1.- Les contrats de travail, pour l'unité, des opérateurs et des membres de l'encadrement (agent de maîtrise et techniciens supérieurs).

1.2.- Les actes relatifs à la gestion des cas d'expositions à l'amiante.

1.3.- Les attestations d'exposition aux agents chimiques dangereux (et notamment l'amiante, les agents cancérigènes, mutagènes ou repro-toxiques) de tout salarié quittant l'entreprise tel que définis par la réglementation en vigueur.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MRF/MP N° 2018-092 en date du 1^{er} avril 2018.

Article 3

La présente délégation est publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 14 juin 2018.

Daniel GURIEC

Directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques